



## **CIRCULAIRE FINANCIERE 2026**

Approuvée par le Bureau Exécutif  
APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026

Approuvée le : le 6 février, AG Ordinaire pour approbation.

### **AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS DU COMITE**

Pour obtenir le remboursement, les clubs devront produire une note de frais avec facture et justificatif. L'aide est un maxi alloué, si le coût est inférieur, le remboursement sera conforme à la facture.

#### **CROSS (Championnat départemental longs)**

Secours	350€
Récompenses (coupes équipes)	100€
Dossard :	
Privilégier les dossards Pucés Comité	

#### **CROSS (Championnat départemental courts et relais)**

Secours	150€
Dossard :	
Privilégier les dossards Pucés Comité	

#### **PISTE (Championnat départemental)**

Benjamins / Minimes, Cadets à Seniors	200€
Lancers longs	100€
½ FOND, Marche, épreuves combinées	100€

Nota : si des championnats sont couplés avec une organisation régionale, l'aide passe à moitié prix.



Pour toutes ces compétitions se déroulant sur une journée : repas Jury Officiel (hors bénévoles du club) 7 € par repas avec un maximum de 280€ (40 personnes)  
Les 7€ doivent comprendre (au minimum) 1 sandwich, 1 boisson, 1 dessert et 1 café.

## **FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU COMITE**

**Personnes concernées** : Les membres du Comité directeur + agent de développement, hors agglomération de Tours métropole.  
**Voiture personnelle** : remboursement de la distance A/R indiquée par le site [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr)

Tarif :

Voyage seul : 0,35€ par km jusqu'à 500km, 0,18€ à partir du 501ème km.

Covoiturage : 0,40€ par km jusqu'à 500km, 0,20€ à partir du 501ème km. Total plafonné à 220,00€,  
Plus péages.

**Dans la mesure du possible, privilégier le DON**

**Règle du covoiturage** : déplacement dans le même véhicule de plusieurs personnes mandatées pour la même mission. Le nom des personnes covoiturées doit figurer sur la Note de Frais.

Les factures de carburant ainsi que les frais de taxis et PV, ne sont pas remboursés.

Les frais de parkings (24h maxi) sont remboursés.

## **CHALLENGE CROSS**

Le nombre de cross 37 étant insuffisant, ce challenge est mis en sommeil.

## **CHALLENGE MARCHE NORDIQUE**

Le nombre d'épreuves de Marche Nordique chronométrées 37 étant insuffisant, ce challenge est mis en sommeil.



## **ASSEMBLEE GENERALE**

### **Récompenses offertes :**

L'orientation des dépenses pour récompenses sera étudiée lors du comité directeur précédant l'AG ordinaire.

Challenges et résultats, Challenge Jeunes CDJ ; Dotation Juges Diplômés dans l'année sportive.

## **DIVERS**

### **Buvette**

Une aide financière exceptionnelle pourra être apportée aux Championnats Départementaux à un club en cas d'interdiction de buvette pour des raisons liées à la protection des personnes (sur demande des services de l'état) ; cette aide sera votée par le Comité directeur suivant la compétition.

### **Animations comité, subventionnées :**

Une aide aux clubs déléguant un animateur bénévole pourra être apportée sous condition d'être présent sur la durée totale de l'animation. Les animations peuvent se dérouler sur des demi-journées seulement, ou sur des journées entières selon le projet pour lequel le CDFFA37 est sollicité.

Présence pour des ½ journées, quelqu'en soit le nombre : 50€

Présence pour des journées, quelqu'un soit le nombre : 100€

Frais de repas : 15€ maxi par repas.

Frais de déplacement, (privilégier le don), et péages d'autoroute.

### **Facturation de prestations diverses dont chronométrie :**

Les prestations de chronométrie, stade, cross.

(Ex : championnats UGSEL ; UNSS ; Pompiers) : 350€

## Frais d'organisation des courses Running : Applicables au 01/01/25

Nombre de classés N-1	Clubs FFA	Associations non FFA
De 1 à 300	20€	50€
De 301 à 2000	40€	100€
+ de 2000	250€	600€

### Frais de location matériel

Gilets, K10, Horloge, Talkies, Walkies, Chrono à Bande, Panneaux Stop et Danger, Fléchage, Pistolet	
FFA	ASSO
0€	

Amende de 15€ pour gilets, K10 perdus, autres tarifs sur contrats de location en annexe 1. Cautions 500€

### Frais de location du système Race Result

50€ FFA, 150€ Association non FFA avec caution de 10000 €, voir annexe 2.

Ces prestations comprennent : Gestion de dossier (ex : vérification, contact divers), achats de consommables (ex : balles), réparation des matériels, entretien ou remplacement (ex : K10, lavage gilets) ; déplacement des opérateurs, etc.

Frais de Mesurage : voir annexe 3



Circulaire financière ANNEXE 3

## TARIFICATION MESURAGE

<b>Kilomètres mesurés (y compris l'étalonnage)</b>	2 € / km
<b>Indication kilomètres intermédiaires positionnés</b>	2 € / km
<b>Construction d'une base d'étalonnage</b>	50 €
<b>Vérification d'une base d'étalonnage</b>	10 €
<b>Clou de mesurage * :</b>	1,50 €
<b>Dossier de mesurage* :</b>	
< 10 km	30 €
10 km ≤ x ≤ marathon	50 €
> marathon	80 €
<b>Frais de déplacement*</b>	Voir Barème ci-dessous.
<b>Péage*</b>	Frais réel (sans plafond)
<b>Parking*</b>	Frais réel (sans plafond)
<b>Hébergement*</b>	Frais réel (Plafond 125 €)
<b>Restauration*</b>	Frais réel (Plafond 25 €)

\* : Rétrocession aux mesureurs

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515	d x 0,470

[Lien : Impots.gouv pour information](https://impots.gouv.fr)